

FICHE PROFIL DE Baignade - Synthèse (Page 1/2)

Date d'élaboration (ou de mise à jour du profil) :

mars 2023

Département : **Les Bouches du Rhône (13)** Commune : **Saintes Maries de la mer**

Site de Baignade : **CRIN BLANC**

Contact de la personne responsable de la baignade : **MAIRIE DES SAINTES MARIES DE LA MER - Monsieur le Maire**
 Avenue de la République - 13460 SAINTES MARIES DE LA MER - Téléphone : (04) 90 97 80 05

DESCRIPTION GENERALE DU SITE DE Baignade

Caractéristiques physiques de la zone de baignade	Photographie illustrative
Plage d'implantation de la (des) plage(s):	Plage Ouest
Nature des plages:	Sable fin
Equipements et usages de la zone de baignade	
Période d'ouverture :	1 Juillet au 31 Août
Fréquentation estimée:	500 personnes
Equipements sanitaires:	1 bloc sanitaire privé (Pailote)
Poste de secours et Heures de surveillance:	Oui (de 11H00 à 18H30)
Stationnement:	Parkings à proximité : >200 véhicules
Usages nautiques / loisirs aquatiques:	Bateaux à voile catégorie "loisir"
Accès aux animaux:	Accès interdit
Autres équipements:	Douches, poubelles, restaurant de plage, point de collecte des déchets



Plage avec baignade surveillée

Localisation et Schéma de la zone de baignade



HISTORIQUE DU CLASSEMENT QUALITE DU SITE DE Baignade

Année	2018	2019	2020	2021	2022
Classement qualité (Directive 2006) :	E	E	B	E	E

E : eau de qualité excellente - B : eau de bonne qualité - S : eau de qualité suffisante - I : eau de qualité insuffisante

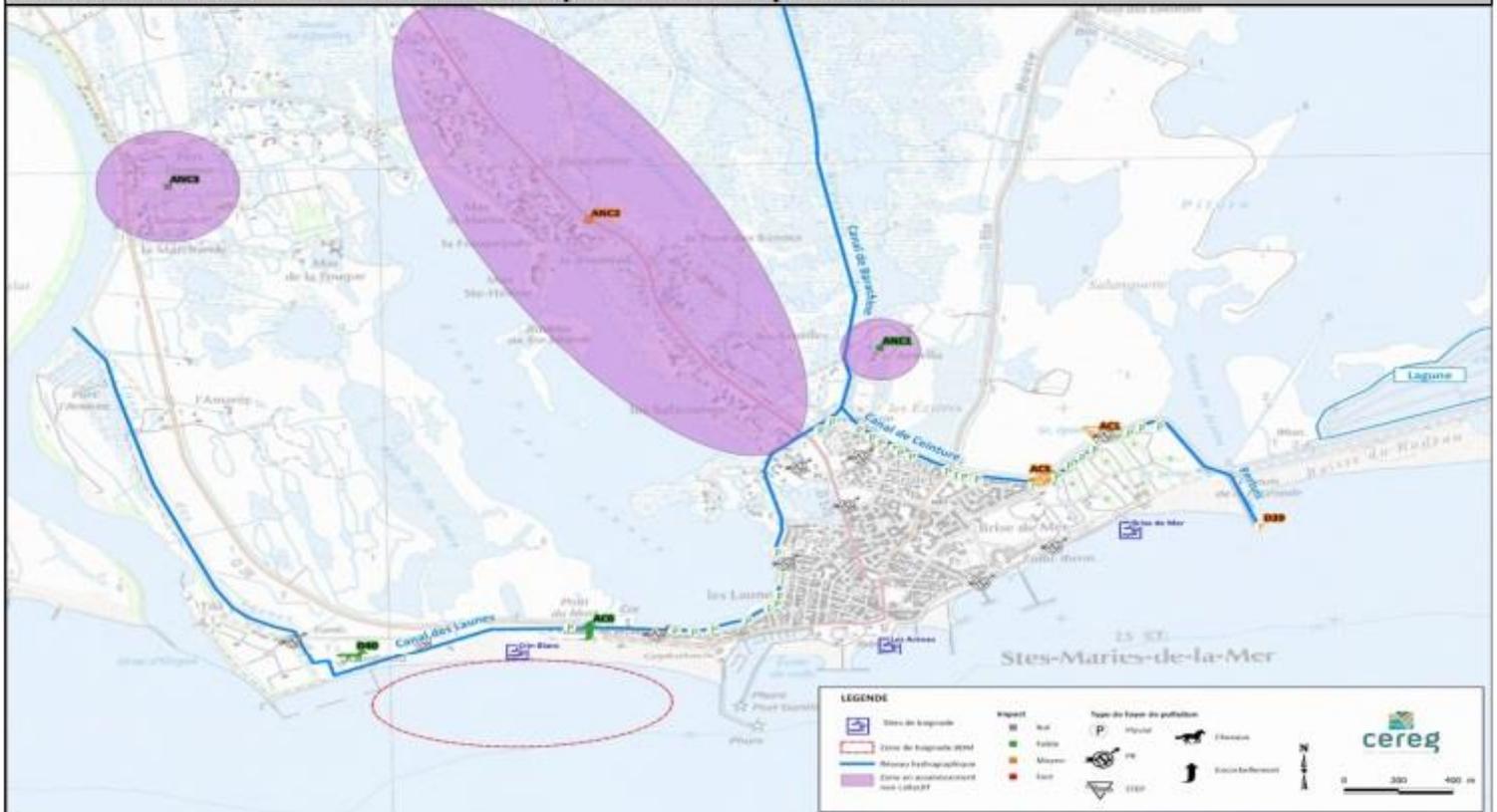
Description des épisodes de pollutions au cours des dernières années : **Aucun épisode de pollution n'a été signalé durant les 10 dernières années.**

Commentaires éventuels : **Baignade en eau peu profonde et surveillée par des sauveteurs - secouristes.**

FICHE PROFIL DE Baignade - Synthèse (Page 2/2)

Département : **Les Bouches du Rhône (13)** Commune : **Saintes Maries de la mer**
 Site de Baignade : **CRIN BLANC**

Recensement et localisation des sources potentielles de pollutions



Gestion préventive - Programme des travaux

Diagnostic			Gestion préventive des pollutions		Plan d'actions
Principaux foyers de pollution	Type des foyers de pollution	Impact	Mesures de surveillances	Indicateurs suivis	Description des principales mesures de réduction des pollutions
Système d'assainissement non collectif de l'Avenue d'Arles (ANC2)	Pollution potentielle	Moyen	Surveillance mensuelle du dispositif d'ANC.	Débordement de la fosse septique / odeurs	Raccordement de l'avenue d'Arles au système d'assainissement communal
Station d'épuration des Saintes Maries de la mer (AC1)	Pollution chronique	Moyen	Surveillance quotidienne du fonctionnement de la STEP Analyse d'autosurveillance	Rejets chargés / odeurs Dépassement des seuils de baignade	Continuer la bonne exploitation de la station d'épuration
Canal du Pertuis (D39)	Pollution chronique	Faible	Surveillance quotidienne du panache du pertuis	Vent du sud-est et panache associé (rabattement des eaux sur les plages)	Sans objet
Trop-plein du poste de relevage de la STEP (AC5)	Pollution potentielle	Moyen	Autosurveillance du PR	Alarmes de télésurveillance	Continuer la bonne exploitation de l'ouvrage

Suivi quotidien de la baignade, couleur, transparence, température, mousses, odeurs ;
 Méduses et Algues : vigilance accrue aux éventuels changements anormaux de coloration, efflorescences et/ou irisations suspects.